

MOTION

Soutien à Maître Vincent NIORE

Notre confrère Vincent NIORE est poursuivi devant le Conseil de discipline du ressort de la Cour d'appel de Paris sur citation du parquet général, à la suite d'une audience devant le juge des libertés et de la détention au cours de laquelle il intervenait en qualité de délégué du Bâtonnier de Paris suite à une perquisition concernant un avocat de ce même barreau.

Dans cette épreuve professionnelle difficile pour notre confrère Vincent NIORE, la Conférence des bâtonniers entend rappeler le principe cardinal selon lequel un avocat qui plaide devant un juge, bénéficie d'une liberté d'expression qui est l'un des éléments essentiels du principe de droit constitutionnel et conventionnel des droits de la défense.

La Conférence des bâtonniers s'émeut qu'à travers Vincent NIORE, ce soit le Bâtonnier, dans son rôle de défenseur du secret professionnel à l'occasion d'une perquisition d'un cabinet d'avocat, qui soit ainsi visé.

La Conférence des bâtonniers entend réaffirmer que la liberté d'expression, dont celle du Bâtonnier et de son délégué, ainsi que le respect du secret professionnel dans les procédures intrusives des perquisitions des cabinets d'avocats, sont des garanties fondamentales dans un Etat de droit.

Comme le rappelait Maître Vincent NIORE : « la parole de l'avocat est aujourd'hui la seule arme dont il dispose pour s'opposer à la force de la Loi ».

Il en va de la défense de la Défense, d'apporter tout notre soutien à notre confrère Vincent NIORE.